Informations de base

2006/2119(BUD) BUD - Procédure budgétaire	Procédure terminée
Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données **Subject** 8.70.60 Budgets annuels antérieurs	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	PITTELLA Gianni (PSE)	06/12/2004

Commission au fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination
BUDG Budgets	PITTELLA Gianni (PSE)	06/12/2004

Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination
LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	20/06/2006

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires économiques et financières ECOFIN	2753	2006-10-10

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
22/05/2006	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)0633	Résumé

11/07/2006	Publication du projet de budget du Conseil	11297/2006	Résumé
06/09/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/09/2006	Vote en commission		Résumé
18/09/2006	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0283/2006	
27/09/2006	Décision du Parlement	T6-0375/2006 T6-0376/2006	
27/09/2006	Résultat du vote au parlement		
10/10/2006	Adoption par le Conseil du budget modifié		
11/10/2006	Débat/examen prevu au Conseil	N6-0018/2006	Résumé
11/10/2006	Vote en commission, 2ème lecture		Résumé
13/10/2006	Dépôt du rapport budgétaire de la commission, 2ème lecture	A6-0350/2006	
23/10/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 2ème lecture		
24/10/2006	Décision du Parlement, 2ème lecture	T6-0427/2006	Résumé
24/10/2006	Résultat du vote au parlement		
24/10/2006	Fin de la procédure au Parlement		
15/12/2006	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2006/2119(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	BUDG/6/41436

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE374.317	06/09/2006	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture		A6-0283/2006	18/09/2006	
Texte budgétaire adopté du Parlement		T6-0375/2006	27/09/2006	Résumé
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T6-0376/2006	27/09/2006	Résumé
Rapport budgétaire déposé, 2ème lecture		A6-0350/2006	13/10/2006	
Budget final adopté par le Parlement		T6-0427/2006	24/10/2006	Résumé
Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires		T6-0428/2006	24/10/2006	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet de budget du Conseil	11297/2006	11/07/2006	Résumé
Projet de budget modifié du Conseil	N6-0018/2006	11/10/2006	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2006)0633	22/05/2006	Résumé

Informations complémentaires		
Source	**Document**	**Date**
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Budget 2006/0869 JO L 356 15.12.2006, p. 0001-0046	Résumé

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 22/05/2006 - Avant-projet de budget de la Commission

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 3 au budget 2006 visant à renforcer le budget de 3 agences communautaires et à modifier le budget du Contrôleur européen des données.

CONTENU : Le présent avant-projet de budget rectificatif 3/2006 porte sur quatre éléments, trois portant modification à la Section III de la Commission et un à la Section VIII partie B du Contrôleur européen de la protection des données, et concernent plus particulièrement:

- un renforcement de l'Autorité européenne de surveillance GNSS pour tenir compte du transfert de certaines activités de l'entreprise commune GALILEO vers celle-ci;
- un renforcement en personnel de l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour tenir compte du programme d'inspections de standardisation;
- un renforcement en personnel de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures;
- un renforcement des crédits inscrits à la ligne B- 1 1 7 5 "Frais de traduction et d'interprétation" pour le Contrôleur européen de la protection des données.

Concrètement, ces modifications ont les implications financières suivantes :

1. **Autorité de surveillance GNSS** : l'augmentation du nombre des effectifs de 20 personnes actuellement à 39 personnes visent à faire suite aux tâches supplémentaires octroyées à cette agence après le transfert de missions dévolues antérieurement à l'entreprises commune GALILEO : budget supplémentaire : **3,05 mios EUR** ;
2. **Agence de sécurité aérienne** : augmentation du personnel en vue de venir à bien des nouvelles tâches confiées dans le domaine de la standardisation. Les effectifs passeraient de 328 à 336 personnes. Le budget supplémentaire demandé serait de 1,114 mios EUR (les crédits nécessaires seraient prélevés, dans le cadre d'un redéploiement au sein du domaine politique TREN, sur la ligne budgétaire relative à la sécurité des transports : 06 02 03) ;

3. **Agence FRONTEX** : la modification budgétaire tient compte du fonctionnement courant de l'Agence depuis sa mise en place en 2005 et prend en considération un amendement du Parlement européen portant sur le titre 3 de l'Agence. En conséquence 11 nouveaux postes d'agents temporaires seraient ainsi mobilisés en supplément en 2006 : pour financer ces postes, la Commission suggère un transfert de crédits à hauteur de 3,786 mios EUR du titre 3 vers les titres 1 et 2 du budget de l'Agence ;
4. **Contrôleur européen des données** : le montant total du budget pour le CEPD en 2006 est de 3.583.833 EUR. L'augmentation proposée vise à renforcer le budget de la traduction de cette institution qui passerait ainsi de 112.491 EUR à 667.036 EUR en 2006 : le montant supplémentaire demandé par la Commission serait dès lors de **554.545 EUR**.

Conclusion : pour l'ensemble des raisons exposées ci-avant, le montant total de l'APBR 3/2006 se monterait à **3.604.545 EUR.**

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 24/10/2006 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant par 540 voix pour, 59 contre et 6 abstentions, le rapport commun de MM. Giovanni **PITELLA** (PSE, IT) et Valdis **DOMBROVSKIS** (PPE /DE, LV), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et confirme sa position de 1ère lecture. En conséquence, le Parlement rejette l'intention du Conseil de repousser l'ensemble des amendements budgétaires qu'il avait proposé en 1ère lecture et rétablit, par voie d'amendements, les montants présentés par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif 3/2006. Le budget rectificatif tel qu'amendé par le Parlement en 2ème lecture se monte donc à 3.604.545 EUR en crédits supplémentaires.

Á noter que selon le Parlement européen, il s'agit du budget rectificatif 4/2006 et non, 3/2006 comme initialement prévu.

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 27/09/2006 - Avis du Parlement sur les prévisions/orientations budgétaires

En adoptant le rapport commun de MM. Giovanni **PITELLA** (PSE, I) et Valdis **DOMBROVSKIS** (PPE/DE, LV), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et souscrit aux propositions d'augmentation budgétaire proposées par la Commission européenne dans son avant-projet de budget 3/2006 pour l'Autorité européenne de surveillance GNSS, l'Agence européenne de la sécurité aérienne, l' Agence européenne FRONTEX et le Contrôleur européen des données.

Il estime cependant qu'il est prématuré de compenser, à ce stade de l'exercice budgétaire, les augmentations de ces lignes budgétaires en réduisant d' autres lignes qui pourraient être exécutées encore en 2006. En conséquence, il rejette l'intention du Conseil de couvrir les demandes de crédits supplémentaires par un redéploiement des crédits existants ou de compenser l'augmentation de crédits, demandée par le Contrôleur européen des données, par une diminution de la section III du budget - « Commission ».

Pour le Parlement, cette pratique du redéploiement des crédits en cours d'exercice, risquerait de créer un dangereux précédent pour toutes les institutions dès lors qu'elle vise à financer, pendant l'exécution du budget, des dépenses administratives d'une institution en prélevant les crédits nécessaires d'une autre institution.

Pour connaître le détail des amendements budgétaires, se reporter à l'autre avis parlementaire du même jour (voir résumé du T6-0375/2006)

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 11/07/2006 - Projet de budget du Conseil

En date du 22 mai 2006, la Commission a transmis au Conseil l'avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 3 pour l'exercice 2006. Cet APBR porte sur quatre éléments, trois portant modification à la Section III (Commission) et un à la Section VIII partie B (Contrôleur européen de la protection des données). Ils concernent plus particulièrement:

- un renforcement en personnel (6 postes AD supplémentaires et 2 postes AST temporaires supplémentaires) de l'Agence européenne de la sécurité aérienne pour prendre en charge le programme d'inspections de normalisation;
- un renforcement en personnel (13 postes AD supplémentaires et 2 postes AST temporaires supplémentaires) de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures;
-

un renforcement de l'Autorité de surveillance du GNSS européen (19 postes AD temporaires supplémentaires) pour tenir compte du transfert de certaines activités de l'entreprise commune Galileo vers celle-ci;
- un renforcement des crédits inscrits à la ligne "Frais de traduction et d'interprétation" pour le Contrôleur européen de la protection des données.

La Commission a proposé d'assurer la couverture des engagements et des crédits de paiement nécessaires au renforcement du personnel de l'Agence européenne de la sécurité aérienne et de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures par un redéploiement de crédits à l'intérieur du budget.

La Commission a par contre proposé d'assurer la couverture tant des engagements et des crédits de paiement nécessaires au renforcement de l'Autorité de surveillance du GNSS européen que des frais supplémentaires de traduction du Contrôleur européen de la protection des données, à savoir respectivement 3.050.000 EUR et 554.545 EUR (soit un total de 3.604.545 EUR), en demandant des crédits supplémentaires.

Le 11 juillet 2006, le Conseil a établi le projet de budget rectificatif n° 3 pour l'exercice 2006 en se concentrant sur les points suivants :

- le Conseil peut accepter les modifications concernant les tableaux des effectifs de l'Agence européenne de la sécurité aérienne, de l'Autorité de surveillance Galileo et de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures, telles qu'elles ont été proposées par la Commission dans son APBR nº 3/2006 ;

- il a été en mesure d'accepter la proposition de la Commission visant à assurer la couverture des engagements et des crédits de paiement nécessaires au renforcement du personnel de l'Agence européenne de la sécurité aérienne et de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures par un redéploiement de crédits à l'intérieur du budget ;

- il a également été en mesure d'accepter l'autre proposition de la Commission consistant à financer le renforcement de l'Autorité de surveillance du GNSS européen par la diminution de 3.050.000 EUR à 1.600.000 EUR des engagements et des crédits de paiement nécessaires au renforcement de ladite Autorité de surveillance, compte tenu du retard pris dans l'utilisation de ces crédits, et à couvrir le montant restant par un transfert de crédits à l'intérieur du budget.

Parallèlement, le Conseil a été en mesure d'accepter la proposition de la Commission visant à demander des crédits supplémentaires pour couvrir les frais de traduction du Contrôleur européen de la protection des données.

En outre, compte tenu de la sous-utilisation du chapitre 02 01 (Dépenses administratives du domaine politique "Entreprises") prévue pour la fin de l'exercice financier 2006, conformément à ce qui figure dans le document de travail accompagnant l'avant-projet de budget général de la Commission européenne pour l'exercice 2007, il a décidé de compenser ces crédits supplémentaires par une réduction des engagements et des crédits de paiement ainsi devenus disponibles à la ligne budgétaire 02 01 04 01 "Fonctionnement et développement du marché intérieur, notamment dans les domaines de la notification, de la certification et du rapprochement sectoriel - Dépenses pour la gestion administrative".

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 11/10/2006 - Projet de budget modifié du Conseil

Sur la base du projet de budget rectificatif nº 3 au budget général 2006, établi par le

Conseil le 11 juillet 2006, le Parlement européen a procédé à la 1ère lecture du texte lors de sa session plénière du 27 septembre 2006 et a adopté cinq amendements (se reporter aux résumés du 27 septembre 2006).

Le Comité budgétaire a examiné les amendements du Parlement européen au PBR nº 3/2006 lors de sa réunion du 2 octobre 2006.

À l'issue de son examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer que le Comité des représentants permanents invite le Conseil à:

- rejeter, par voie de modification, les 5 amendements adoptés par le Parlement européen;

- approuver le projet de lettre à adresser à ce propos au Parlement européen.

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 24/10/2006 - Acte final

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif **4/2006**.

ACTE LÉGISLATIF : 2006/869/CE, Euratom.

CONTENU : Le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2006 (anciennement 3/2006) de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 24 octobre 2006 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à renforcer les effectifs de plusieurs agences exécutives de la Communauté pour un montant de 7.950.000 EUR. Il s'agit des agences suivantes :

- § Agence européenne pour la sécurité aérienne ;
- § Autorité de surveillance Galileo ;
- § Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures (FRONTEX).

Le budget rectificatif 4/2006 vise également à renforcer les dotations budgétaires du Contrôleur européen des données afin de prévoir des dotations nouvelles pour des frais de traduction (pour un montant de 554.545 EUR).

Le total du budget rectificatif atteint ainsi **8.504.545 EUR**.

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 27/09/2006 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Conformément à sa résolution parallèle du 27 septembre 2006, le Parlement européen a présenté des amendements budgétaires au projet de budget du Conseil 3/2006. Ces amendements visent uniquement à rétablir tous les montants présentés par la Commission dans son avant-projet de budget rectificatif 3/2006. Ce faisant, le Parlement prévoit un projet de budget rectificatif 3/2006 à hauteur du montant initialement prévu par la Commission : soit 3.604.545 EUR en crédits supplémentaires.

Budget rectificatif 4/2006 (ex-projet de budget 3/2006): Section III Commission, Section VIII Partie B Contrôleur européen de la protection des données

2006/2119(BUD) - 24/10/2006 - Budget final adopté par le Parlement

Conformément à sa résolution parallèle du 24 octobre 2006 sur le projet de budget rectificatif amendé du Conseil (voir résumé du T6-0428/2006), le Parlement européen a adopté des amendements budgétaires qui visent à confirmer sa position de 1ère lecture.

Ce faisant, le Parlement prévoit un projet de budget amendé de 3.604.545 EUR en crédits supplémentaires, sachant que l'exercice budgétaire n'est pas suffisamment avancé pour réduire de manière substantielle les montants prévus au budget 2006.